



Amicale des Personnels de l'Eurométropole de Strasbourg

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 28 janvier 2019

Membres présents :

Jean-Luc BALDENSPERGER, Arlette FOLKMANN, Marc FOURBOUL, Lucien GUTH, Sandrine GUERBER, Isabelle HEINTZ, André HENCK, Cornélia HOFFART, André HUBER, Marcel, JACQUOT, Catherine KOPP, Didier KREBS, Marie-Ange MAECHLING, Philippe MARCHAL, Suzanne MARZOLF, Bertrand OPPERMANN, Thiebault PARRE, Myriam PHILLIPPS, Raymond RICHERT, Sylvain SIRY, Jean-Claude SCHNEIDER, Eric SCHUHMACHER, Roland SIFFERMANN, Jean-Bernard SOMMER, Michèle WENDLING.

Membres excusés :

Michel DECHRISTE, Pierre KIMM, Pierre KUNTZMANN, Valérie MARTINEZ, Jean-Pierre PIERRON, Pascal RUDLOFF et le membre de droit du syndicat SPT-67.

Membres absents :

Dominique BOUDET, Marie-Christine HAUSS, Raymond SCHAUB et Mme Corinne CLEMENS, représentant l'Administration.

Procurations :

M. Michel DECHRISTE donne procuration de vote à M. Eric SCHUHMACHER.
Mme Valérie MARTINEZ donne procuration de vote à M. Roland SIEFFERMANN
M. Jean-Pierron PIERRON donne procuration de vote à M. Marc FOURBOUL
M. Pascal RUDLOFF donne procuration de vote à M. Dider KREBS

Le Président ouvre la séance du Conseil d'Administration du lundi 28 janvier à 14h10.
Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 OCTOBRE 2018

Le Président met son approbation aux voix : le procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 octobre 2018 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DEMISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Suite à la démission par courrier recommandé en date 17 décembre 2018 de M. Patrice TRAG, commissaire aux comptes suppléant, M. VENTRELLA, commissaire aux comptes titulaire, propose de nommer la société WEISS et Associé. Cette-dernière accepte cette mission par courrier du 22 janvier 2019.

Le Président met cette proposition aux voix : elle est **APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ**.

3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DES ELECTIONS DU 25 AVRIL 2019 POUR LE RENOUELEMENT DU CA

Les statuts de l'Amicale prévoient qu'il y ait 20 membres désignés par les organisations syndicales siégeant au comité technique de l'Eurométropole, au conseil supérieur ou au conseil commun de la fonction publique.

Une réunion avec les organisations syndicales a eu lieu ce matin et une décision a été prise ensemble pour la répartition des sièges en appliquant la règle de la proportionnelle des suffrages exprimés à la plus forte moyenne. Le syndicat SPT 67 ne souhaite qu'un seul siège. Ainsi dans le futur Conseil d'Administration, la CFDT aura 4 sièges, la CFE-CGC 1, la CGT 4, la FAFPT 4, FO 2, UNSA 2, SPT67 1 et SUD 1.

Après discussion au sujet de la date de nomination des 20 administrateurs désignés par les organisations syndicales, le Président resitue le débat sur l'organisation des élections.

La circulaire a été publiée sur le journal de janvier et sera republiée en février.

Le délai de dépôt des candidatures a été fixé au 15 mars. Les listes se feront selon la base uniquement du nom et du prénom. Le nombre maximum de candidat est de 20.

Une enveloppe contenant les enveloppes pré-imprimées, la liste et la circulaire explicative sera envoyée à tous les électeurs.

L'arrêt des votes est prévu 26 avril à 15h00.

M. André HENCK demande un tirage au sort de la lettre par laquelle la liste débutera.

Le prochain bureau aura lieu le 25 mars et pourrait être chargé de procéder au tirage au sort.

Le choix du bureau pour effectuer le tirage au sort de la lettre par laquelle débutera la liste est soumis au vote : il est **VOTE A L'UNANIMITÉ DES VOIX**.

Il est demandé combien de bureaux doivent être mis en place pour un dépouillement dans de bonnes conditions. Le nombre de 4 est retenu et un minimum de 16 personnes sera donc requis. Le temps du dépouillement dépendra du nombre de votants mais aussi du nombre de candidats sur les listes puisque cela demandera un comptage individuel pour chacun.

M. André HENCK propose de faire un courrier aux retraités non candidats pour leur demander s'ils souhaitent être volontaires.

M. Marcel JACQUOT explique que le personnel permanent pourra faire partie des bureaux de vote et demande à Mme Suzanne MARZOLF s'il était possible de faire appel aux bénévoles sérieux et efficaces de l'ensachage. Elle se charge de leur demander.

Les organisations syndicales devront désigner des délégués qui se porteront garants du bon fonctionnement du scrutin et du dépouillement.

Ensuite se pose la question de l'arrêt de la liste des électeurs :

Le fichier de la liste électorale sera arrêté en février. Mme MARZOLF transmettra cette liste pour la confection des enveloppes pré-imprimées et ensuite toute modification sera notée sur une liste additive et le matériel électoral sera directement transmis aux nouveaux adhérents.

4EME POINT DE L'ORDRE DU JOUR : NOUVEL OUTIL DE GESTION, NOUVEAU SITE ET NOUVEAU LOGO

Il n'est toujours pas fonctionnel. La personne en charge de la mise en place a été nommée sur un autre poste au sein de PROWEB CE et une autre personne a été désignée pour suivre le dossier. M. Pascal MARTI s'est engagé à ce que la partie logement soit fonctionnelle d'ici fin de semaine.

Il faudra qu'il puisse ensuite intégrer l'ensemble du fichier des membres ainsi que toute la reprise des éléments comptables et que l'outil soit testé et validé avant sa mise en place définitive.

M. Didier KREBS confirme que si le nouvel outil ne fonctionne pas fin de semaine, il faudra saisir toutes les demandes et données sur l'ancien logiciel pour pouvoir faire l'attribution des logements en temps et en heure. Pour l'instant, la facturation, l'attribution ne marche pas, les membres et les tarifs ne sont pas en place...

Cela paraît peu réaliste. Une demande d'indemnités sera à prévoir.

La comptabilité est en attente : comme il s'agit d'un nouvel exercice comptable, il faut attendre que le nouvel outil soit fonctionnel.

5EME POINT DE L'ORDRE DU JOUR : REGLEMENT INTERIEUR

L'ébauche du règlement intérieur a été transmise à chacun.

Mme Suzanne MARZOLF soulève le point de l'article 5 « en cas de décès..... le membre survivant peut être membre à condition qu'il le fasse savoir par lettre recommandée avec AR ».

En raison de l'âge et des circonstances, le système actuel d'inscription automatique sera gardé et c'est le paiement de l'adhésion de l'ayant droit qui confirmera l'inscription.

Il y a de moins en moins de pêcheurs. Aussi pour relancer l'activité, il sera possible de venir avec une personne extérieure qui pourra prendre une carte annuelle à la place d'une carte journalière. Le tarif sera le même mais il gardera le statut d'invité lors des manifestations.

La carte journalière restera d'actualité.

Il y aura deux règlements. : un règlement spécifique zone de loisirs et un règlement pêche.

Le Président demande à tous les responsables de commission de recenser les ajouts ou les modifications qu'ils souhaitent apporter et annonce que ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain bureau.

6EME POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ADHESION DES AGENTS DES COMMUNES DE L'EUROMETROPOLE

Suite à la demande d'adhésion du Directeur Général de la Commune d'Oberhausbergen, le Président de l'Amicale a sollicité l'avis du Président de l'Eurométropole.

Une réponse de sa part a été réceptionnée : il y répond favorablement en précisant que les statuts de l'Amicale devront être modifiés et que l'Eurométropole devra revoir sa participation dans le cadre des activités propres à l'Amicale (subvention, mise à disposition du personnel, locaux, matériel...) en fonction de celles des autres collectivités concernées.

M. JACQUOT conçoit deux situations :

- soit il y a réduction de nos locaux et du personnel,
- soit l'Amicale fait une proposition en calculant le coût d'une adhésion par agent (comme c'est déjà fait pour le coût de la participation à la fête de Noël des enfants), somme que l'on décomptera de la participation de l'Eurométropole.

En additionnant le coût de la fête de Noël, du personnel, de la subvention de fonctionnement et des locaux divisé par le nombre d'agents, le coût par agent serait de 133,48 euros.

Les communes adhérentes pourraient s'acquitter de cette somme multipliée par le nombre d'agents pour profiter des actions propres à l'amicale (logement, ski, pêche, voyages...)

M. Bertrand OPPERMANN et M. Thibaut PARRE soulèvent le fait que la subvention sera identique avec plus de membres et plus de travail.

M. André HENCK demande « Quel est l'intérêt de l'Amicale dans l'hypothèse où l'Eurométropole demanderait à revoir toutes les conditions ? et précise que « Nous sommes l'Amicale des Personnels de l'Eurométropole et de la Ville et non l'Amicale de l'Eurométropole et de la Ville ».

M. Roland SIFFERMANN pose également le problème du changement de municipalité et le risque d'un changement de position avec comme conséquence une baisse de subvention qui ne pourra plus être revue à la hausse ensuite.

Le Président propose une réponse et demande l'avis des présents : « En raison de la complexité du changement de statut et du chiffrage des frais, le Conseil d'Administration décide de ne pas donner suite à votre requête ». L'assemblée donne son approbation.

7^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : NOUVELLE CHORALE

Elle fonctionne depuis octobre 2018 avec une trentaine d'inscrits et une cheffe de chœur professionnelle. Les membres non adhérents de l'amicale ont adhéré et chacun a décidé de verser la somme de 30 euros pour participer aux frais de fonctionnement et légitimer leur engagement.

L'ancienne chorale survit mais va vraisemblablement s'arrêter en fin d'année.

8^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : PRETS IMMOBILIERS AUX AGENTS DE L'EUROMETROPOLE

L'offre faite historiquement par notre administration est devenue caduque en raison d'un taux d'intérêt devenu trop élevé et une gestion compliquée. Il a été demandé à l'Amicale de prendre le relais.

Deux propositions ont été faites : une de la SOFIAP et une du Crédit Social des Fonctionnaires. Il s'agit de courtiers qui négocient en permanence la meilleure offre.

La proposition est un prêt de 10 000 euros à 0% pour l'accession à la propriété sur 6 ans pour le CSF et 10 ans pour la SOFIAP en complément d'un prêt principal.

Une simulation de prêt pour 150 000 euros est distribuée pour comparer et comprendre le coût réel de chaque proposition.

Le Conseil d'Administration décide de retenir la proposition du Crédit Social des Fonctionnaires qui est une structure associative.

M. SCHUMACHER et PARRE quittent l'assemblée à 16h25.

9^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : VENTE DE LA TERRASSE D'HYERES

Le notaire de M. Pierre BERNARD nous a adressé un courrier demandant un délai de réalisation sur 10 années pour lui et tout acquéreur de son appartement

Le Président ne souhaite pas qu'il y ait à nouveau toutes les discussions qui ont eu lieu lors du précédent conseil : il propose de refuser ce délai de 10 ans car les intentions du nouvel acquéreur sont purement spéculatives avec une réponse direct à l'intéressé « au regard de ce qui est exigé dans le courrier de votre notaire, le Conseil d'Administration émet un avis défavorable à la vente de la terrasse d'Hyères ».

La décision de refuser la vente de la terrasse d'Hyères est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

M. Marcel JACQUOT ouvre une parenthèse sur l'estimation d'un des appartements à Klingenthal.

Certains proposent des agents immobiliers et d'autres des notaires.

M. Didier KREBS précise que la société MERCOR, le syndic de l'immeuble, a été sollicitée pour une estimation et qu'il est en attente de la réponse.

Des appartements sont actuellement en vente entre 59 000 et 66 000 euros sachant que le logement concerné a une salle de bain et un tableau électrique tous neufs pour un total de 20000 euros.

M. BALDENSPERGER propose de s'en occuper et de s'adresser à plusieurs agents, notamment ORPI Obernai. Il est chargé de faire procéder aux estimations.

Si la décision de vente est prise, il faudra proposer la vente à tous nos membres et il sera vendu au plus offrant.

10^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RESULTAT COURTAGE ASSURANCE

Le courtier en assurance mandaté est dans l'impossibilité de nous faire une offre globale. Son offre ne serait que partielle et ne sera donc pas retenue.

La mise en concurrence des contrats avec d'autres assureurs sera faite par le Président et la trésorière notamment avec la GMF.

11^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN DES FETES DE NOEL

La parole est donnée à M. Lucien GUTH, responsable de commission : la fête de Noël des retraités s'est bien déroulée avec un spectacle parfait et la présence d'élus.

Il remercie les bénévoles qui font un travail formidable.

La fête de Noël des enfants est une véritable réussite. Malgré les événements tragiques de fin d'année à Strasbourg, la fréquentation a été supérieure aux années précédentes.

Il faudra revoir la distribution des chèquiers cadhoc, beaucoup de personnes ont été mobilisées et aujourd'hui, il reste encore plus de 200 chèquiers.

Le Président ne souhaite pas remettre en cause le mode de distribution étant donné qu'une personne a été mise à disposition pour la distribution des chèques vacances. Il souhaite que ce soit elle qui distribue les chèquiers restants.

M. André HENCK souligne un réel problème pour accéder au PMC, les grilles étant fermées.

M. Lucien GUTH propose de mettre au clair cette demande d'accès pour l'année à venir et en informera les participants.

12^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN FINANCIER SOIREE ANNEE 80 DU 22.09.2018

Il y a un bilan négatif de 2 911,74 euros.

Certaines propositions sont soumises pour remplacer cette animation : soirée Halloween, loto
Mme Catherine KOPP exprime le fait qu'il ne faut pas s'obstiner dans des actions qui ne marchent pas et utiliser ce budget pour d'autres choses.

M. Marcel JACQUOT explique que d'autres commissions sont déficitaires et qu'il faudrait avoir un regard plus global.

Au vu du manque d'enthousiasme, il est décidé de ne pas continuer cette soirée et d'attendre une meilleure proposition ou celle initiée, comme la chorale, par des agents.

13^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : REMBOURSEMENT DU CREDIT DE COTISATIONS URSAFF

L'expert-comptable a adressé un courrier à l'URSAFF demandant le remboursement des 13 060 euros versés à tort dans le cadre du fond de secours. La réponse est attendue.

Mme Corinne CLEMENS nous a informés que la collectivité attend le remboursement de l'URSAFF avant de réclamer l'argent en retour.

A compter de janvier 2019, c'est la collectivité qui règlera directement les cotisations URSAFF. Les modalités pratiques ont été vues avec Mme Alexandra SOLTNER. Il faudra qu'elle connaisse tous les 20 du mois les cotisations à verser, information qui sera transmise par la MUTEST.

Mme Sandrine GUERBER quitte la séance à 17h05.

14^{ME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

Logements de Paris :

L'équipe composée de M. Marcel JACQUOT, M. Didier KREBS M. Marc FOURBOUL et M. Sylvain SIRY se rendra à Paris le lundi 13 février 2019 pour faire un bilan des travaux éventuels et du mobilier à changer notamment le rideau à PARIS 15^{eme}.

Contrat copieur :

La société REXROTARY a contacté le Président et a fait une offre commerciale en proposant de racheter les 11 trimestres restants tout en gardant l'ancien matériel jusqu'à la fin du contrat. La société REPROLAND a été sollicitée et le contrat a été renégocié à la baisse : le coût de la copie a été divisé par 2 et un engagement sur 10 000 copies au lieu de 20 000 a été proposé. Un contrat avec une nouvelle copieuse a été signé pour 5 ans.

Modification des dates du bureau et du Conseil d'Administration :

Le bureau prévu le 11 mars aura lieu le 25 mars.
Le Conseil d'Administration du 25 mars est déplacé au 1er avril.

Expo-vente au printemps :

Avec la demande de certains fournisseurs, l'Amicale décide de prévoir une expo-vente au printemps avant Pâques et pendant les congés scolaires.

Section couture :

Elle demande un budget exceptionnel d'environ 500 euros pour acquérir une recouvreuse. Cette demande est soumise au vote : l'achat d'une recouvreuse pour la somme de 600 euros est **ACCORDE A L'UNANIMITE DES VOIX.**

Recours fond de secours :

Une demande de secours suite à une opération des deux yeux pour un montant de 2600 euros a été refusée du fait qu'il n'y avait aucun remboursement sécurité sociale.

Le parent du jeune concerné et opéré pour myopie sévère a écrit un mail à M. Marcel JACQUOT pour avoir une explication quant au refus du secours dans ce cas de figure.

M. André HUBER précise qu'il existe également un fond de secours MUTEST.

M. André HENCK souhaite que soit demandée la facture et que MUTEST soit interrogée à ce propos.

Ce point demande analyse et sera revu au prochain bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'Administration du lundi 28 janvier est levée à 17h30.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président